

CONSERVATOIRE
DÉPARTEMENTAL
DE MUSIQUE



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

***CONTRAT de PRET
INSTRUMENT
DE MUSIQUE***

A bien vouloir nous retourner complété et signé
1 ex. élève vous sera retourné par courrier

- . L'instrument doit faire l'objet des soins les plus scrupuleux en respectant les instructions indiquées par les professeurs. Le prêt d'instrument est concédé à un élève en fonction des stocks disponibles.
- . Un état de l'instrument est constaté en début et fin de période de prêt (cosigné par l'emprunteur, le professeur et la direction. L'entretien courant et la révision générale finale est à la charge des familles à l'issue du prêt, afin que l'instrument soit restitué dans l'état où il a été prêté.
- . En cas de détérioration de l'instrument de prêt provoquée par l'élève, les réparations seront à la charge de la famille concernée.
- . Conformément aux conditions d'inscription au Conservatoire, je m'engage à présenter l'instrument à la Direction à tout moment et sur simple demande, et à restituer au plus tard à l'issue de la présente année scolaire en cas de non réinscription.

Je soussigné(e), M./Mme

Adresse :

.....

certifie avoir emprunté au Conservatoire Départemental de Musique des Alpes Maritimes pour l'année scolaire et au bénéfice de l'élève dont j'assume la responsabilité en tant que [père/mère/tuteur] :

NOM et PRENOM :

L'INSTRUMENT DE MUSIQUE :

.....N°

Etat de l'instrument de musique à l'emprunt

Observations :

-
-
-
-
-

Fait à , le

Lu et approuvé – Signatures

Responsable/Bénéficiaire

Le professeur

La direction CDMAM

Etat de l'instrument de musique à la restitution

Observations :

-
-
-
-
-

Fait à , le

Lu et approuvé – Signatures

Responsable/Bénéficiaire

Le professeur

La direction CDMAM